



## Naissance en Belgique

Afin de pouvoir transcrire la naissance d'un enfant dans le registre de l'état civil du lieu d'origine suisse, nous avons besoin des documents suivants:

### Si les parents sont mariés:

- Acte de naissance international\* CIEC formulaire / Internationaal\* uittreksel uit het geboorteregister CIEC formulier, avec lien valable pour vérification électronique
- ou**
- Acte de naissance (extrait) / Akte van geboorte (uittreksel), avec lien valable pour vérification électronique

### Si les parents ne sont pas mariés:

- Acte de naissance international\* CIEC formulaire / Internationaal\* uittreksel uit het geboorteregister CIEC formulier, avec lien valable pour vérification électronique
- Acte de reconnaissance (extrait) / Akte van erkenning (uittreksel), avec lien valable pour vérification électronique

### en complément du parent non suisse des parents qui ne sont pas mariés:

- Acte de naissance international\* CIEC formulaire / Internationaal\* uittreksel uit het geboorteregister CIEC formulier, avec lien valable pour vérification électronique
- ou**
- Acte de naissance (extrait) / Akte van geboorte (uittreksel), avec lien valable pour vérification électronique
- Certificat de domicile / Uittreksel uit het bevolkingsregister avec mention de l'adresse, de la nationalité ainsi que de l'état civil au moment de la naissance de l'enfant, émis il y a moins de 6 mois et avec un tampon original de la commune
- Copie passeport ou carte d'identité

### Si le parent non suisse est divorcé

- Jugement de divorce / Vonnis van echtscheiding, émis par le tribunal d'arrondissement il y a moins de 6 mois et contenant un tampon original du tribunal
- Acte de divorce (copie) / Akte van echtscheiding (afschrift), avec lien valable pour vérification électronique

### Si le parent non suisse est veuf:

- Acte de décès international\* CIEC formulaire / Internationaal\* uittreksel uit het overlijdensregister CIEC formulier du conjoint décédé, avec lien pour vérification électronique
- ou**
- Acte de décès (extrait) / Akte van overleden (uittreksel), avec lien valable pour vérification électronique

\*international CIEC formulaire = en plusieurs langues

Informations complémentaires:

**Si des documents d'état civil ne proviennent pas des Pays Bas, de la Belgique, du Luxembourg ou de la Suisse, nous vous prions de bien vouloir contacter le centre consulaire régional Benelux à La Haye ([benelux@eda.admin.ch](mailto:benelux@eda.admin.ch)).**

Les documents sont émis par l'office de l'état civil ou l'évènement a eu lieu.

Depuis le 1.4.2019, les autorités belges émettent certains documents uniquement en version électroniques. Ces documents peuvent nous être transmis par e-mail ou par voie postale.

Les documents avec signature et tampon original des communes **doivent** nous être envoyés par poste (Lange Voorhout 42, 2514 EE Den Haag). Ces documents ne peuvent pas être vérifiés électroniquement.

Tous les documents sont vérifiés par la représentation suisse et transmis aux autorités suisses compétentes par le biais d'un courrier interne afin d'être transcrits dans le registre de l'état civil suisse. Le délai de transcription est de 3 à 5 mois. Dès réception d'une confirmation de transcription, vous serez informé.

Les autorités d'état civil cantonales suisses se réservent le droit de réclamer des documents complémentaires.

Dès que l'enfant est enregistré en Suisse en tant que citoyen suisse, vous avez la possibilité de commander une pièce d'identité sur le site [www.passeportsuisse.ch](http://www.passeportsuisse.ch).